



Règlement du Championnat de Ligue en Habitable Jauge IRC - 2009

Conditions d'inscription :

- Pour tous les équipiers : **licence, visa médical, autorisation parentale pour les mineurs.**
- Timbre de Classe, **Certificat de jauge IRC validé.**
- N° de voile obligatoire

- **Pour le classement du Championnat de Ligue, tous les concurrents devront choisir soit la Jauge HN, soit la Jauge IRC.** Les concurrents ayant choisi l'IRC pourront néanmoins courir et être classés sur les épreuves HN n'ayant pas de classe IRC mais ils seront retirés du classement pour le calcul du Championnat HN

Certificat de jauge IRC

- Le nombre de certificats de jauge est limité à 3 par an (année civile)
- Chaque propriétaire informera la Ligue des changements éventuels de certificat (courriel à contact@regatesnord.com)

Sécurité :

- **chaque régatier doit s'engager à respecter les règles de l'ISAF et de la FFV** et en particulier les règles fondamentales du chapitre n° 1, ainsi que le dernier règlement correspondant à la sécurité en mer.
- **être en règle avec les autorités maritimes**, en particulier avoir à son bord, durant cette course, la totalité des engins de sauvetage correspondant à la **zone hauturière** (+ de 6 milles d'un abri).
- **s'engager dans cette course à respecter les règles de priorité en mer** en particulier en ce qui concerne les trafics dans les chenaux de navigation et les trafics transmanche.

Classes pour les classements du championnat de Ligue IRC :

- **IRC 1** : TCC de 0,980 et plus
- **IRC 2** : TCC de 0,850 à 0,979 inclus

Pavillon de Classe :

- Classe IRC 1 : Flamme N° 1
- Classe IRC 2 : Flamme N° 2
- La flamme de classe doit être fixée sur le pataras pendant la course.

Chaque club utilisera le **logiciel FREG** pour réaliser les classements de sa régates.

Frais d'inscription

5€ par bateau et par journée ou week-end de régates (frais de carburant)
Ces frais sont laissés à la main de chaque club.

Méthode de calcul du classement général du Championnat de Ligue :

Le calcul des points est effectué en prenant en compte le classement général de **chaque épreuve** comptant pour le Championnat de Ligue sauf pour le GPICO pour lequel chaque journée compte séparément.

Les 100 Milles de Boulogne ont un coefficient 2.

Pour être classés, les concurrents doivent obligatoirement participer à **au moins une régata dans chaque bassin.**

Bassin Nord : club ou port de Dunkerque et Gravelines.

Bassin Pas de Calais : club ou port de Calais et Boulogne.

Décompte des points

- Le premier marque 1 point
- Le deuxième marque 2 points
- Le troisième marque 3 points et ainsi de suite...

- **DNF, DNS, DSQ** : marquent le nombre de participants inscrits de la classe et de l'épreuve visée +1 point.

- **DNC et concurrents absents** : marquent le total des participants du championnat 2005 (de la classe concernée) + 1 point.
Attention ce paramètre sera connu lors de la dernière manche de notre championnat

Les ex aequo sont départagés suivant la règle A8 des RCV 2005-2008

Journées retenues :

Nombres de journées de course validées dans le Championnat	Nombre des meilleurs résultats retenus
9	6
8	6
7	5
6	4
5	4
4	3
3	3
9	6
8	6
7	5
6	4
5	4

Déclaration et demande d'autorisation.

Le Club organisateur doit déclarer l'épreuve aux Affaires Maritimes.

Le récépissé autorisant l'épreuve sera affichée sur le panneau officiel de la régata.